



## EUROPE

### Comité régional de l'Europe Cinquante-deuxième session

Copenhague, 16–19 septembre 2002

---

EUR/RC52/R6  
18 septembre 2002  
23530  
ORIGINAL : ANGLAIS

### RESOLUTION

#### QUATRIEME CONFERENCE MINISTERIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

Le Comité régional,

Rappelant la résolution EUR/RC51/R7, qui invite les États membres à s'employer activement à renforcer la dimension sanitaire du développement durable et demande que les recommandations et les conclusions du Sommet mondial sur le développement durable soient dûment prises en compte lors de l'établissement de l'ordre du jour de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, juin 2004) ;

Rappelant la Déclaration du millénaire des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale à sa Cinquante-cinquième session, en 2000, qui fait observer que « Nous ne devons épargner aucun effort pour éviter à l'ensemble de l'humanité, et surtout à nos enfants et petits-enfants, d'avoir à vivre sur une planète irrémédiablement dégradée par les activités humaines... » (paragraphe 21) ;

Tenant compte de la Déclaration de la Deuxième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, adoptée à Genève le 5 juillet 2002, qui a créé un programme paneuropéen qui intègre les initiatives régionales existantes dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé et des mesures prises pour donner suite à la résolution EUR/RC49/R4, qui demande la prise de telles initiatives internationales ;

Ayant examiné le thème et les questions prioritaires de la Conférence de Budapest proposés par le Comité européen de l'environnement et de la santé (comme indiqué dans le document EUR/RC52/Inf.Doc./2), ainsi que les résultats généraux attendus d'un plan d'action sur la santé et l'environnement des enfants pour l'Europe ;

1. REMERCIE le Comité européen de l'environnement et de la santé pour ses travaux de promotion, de facilitation et de suivi des actions énoncées dans la Déclaration de la Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Déclaration de Londres), y compris l'élaboration de l'ordre du jour de la Conférence de Budapest ;
2. APPROUVE le thème « L'avenir de nos enfants » pour la Conférence de Budapest et le développement des questions prioritaires proposées, ainsi qu'un plan d'action pour la santé et l'environnement des enfants pour l'Europe ;
3. DEMANDE INSTAMMENT aux États membres :
  - a) de mobiliser leurs ressources politiques, techniques et financières pour le développement de l'ordre du jour de la Conférence de Budapest et le soutien des mesures qui doivent être décidées lors de cette Conférence ;
  - b) de mobiliser en outre leurs ressources politiques, techniques et financières pour assurer une mise en œuvre accrue des mesures qui ont été décidées lors de la Conférence de Londres, y compris le nouvel instrument (« PPE »), et au sujet desquelles il sera fait rapport lors de la Conférence de Budapest ;
4. PRIE le directeur régional :
  - a) de continuer à donner des impulsions au processus relatif à l'environnement et à la santé dans la Région européenne et de fournir le soutien nécessaire du Bureau régional à la Conférence de Budapest, qui est la prochaine étape importante dans le cadre de ce processus ;
  - b) de fournir une assistance accrue aux États membres pour la ratification du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ;
  - c) d'intensifier l'assistance pour la mise en œuvre réussie de plans d'actions nationaux pour l'hygiène de l'environnement dans les pays en transition économique et les pays à faible revenu.